



siB services industriels
de Bagnes

Commune de Bagnes

Comptes de l'exercice 2016

Présentés au Conseil communal le 11 avril 2017

MESSAGE INTRODUCTIF AUX COMPTES 2016

Madame la Présidente du Conseil général,
Messdames, Messieurs les Conseillers généraux,

A la lecture des comptes qui vous sont présentés, par ce fascicule, naît un sentiment légitime de satisfaction !

Malgré un climat économique toujours incertain, la Commune de Bagnes confirme son attractivité ; l'activité économique, bien que s'étant quelque peu tassée, n'a pas vraiment reculé. Les investissements communaux la soutiennent d'ailleurs de façon fort heureuse.

En sera-t-il de même demain, nous l'espérons. Veillons tout de même à maintenir de bonnes conditions cadres, cette volonté est facilitée par ces excellents comptes. Ils présentent une marge d'autofinancement de CHF 30'020'458 (budget : CHF 25'333'800 ; comptes 2015 : CHF 36'904'718) et un excédent de recettes de CHF 4'827'585 (budget : excédent de charges de CHF 1'250'800 ; comptes 2015 : excédent de revenus de CHF 9'587'325). Les investissements nets, quant à eux, atteignent la somme de CHF 36'034'913 en réduction de CHF 8'702'087 par rapport au budget malgré les acquisitions des parcelles à proximité du centre sportif, reportées sur 2016, à concurrence de CHF 8'236'897. La baisse s'explique essentiellement par les crédits budgétaires du centre sportif et de l'école de Versegères, non utilisés dans leur totalité, et par le passage au fermage qui a induit des dissolutions de provisions sur investissements dans les services généraux (840) et le service de distribution d'électricité (861). Ces dissolutions ont été rendues nécessaires par équité de traitement avec les actionnaires minoritaires de SEDRE SA.

Les comptes 2016 détaillent l'état du patrimoine (bilan), des investissements et du fonctionnement et ce, de manière comparable tant avec la présentation du budget que des comptes de l'exercice précédent. A noter cependant que dans le cadre du développement de synergies, les sentiers pédestres, précédemment compris dans les infrastructures touristiques (342), sont intégrés dès le 1^{er} janvier 2016 aux travaux publics et présentés sous Parc, jardins et sentiers pédestres (331). En outre, pour des raisons de concordance avec le Manuel Comptable Harmonisé (MCH), les redevances hydrauliques et le franc au paysage y relatif sont reclassés de l'administration générale (020) aux Patentes et concessions (932).

Le tableau récapitulatif suivant donne les informations essentielles. Notez cependant que le prélèvement d'un montant de CHF 6'000'000 dans le fonds parking et son affectation identique aux recettes d'investissement budgétées pour les Marais-Vents gonflent les revenus et les charges de l'exercice.

La synthèse des résultats est la suivante :

	Comptes 2016	Budget 2016	Variation %	Comptes 2015	Variation %
Revenus	128'314'656	115'555'700	11.04%	133'217'923	-3.68%
Charges (sans amortissements)	98'294'198	90'221'900	8.95%	96'312'394	2.06%
Amortissements	25'192'873	26'584'600	-5.24%	27'316'892	-7.78%
Excédent (+) / Insuffisance de recettes (-)	4'827'585	-1'250'800	-485.96%	9'588'637	-49.65%
Marge d'autofinancement	30'020'458	25'333'800	18.50%	36'905'529	-18.66%
Investissements nets	36'034'913	44'737'000	-19.45%	36'924'437	-2.41%
Insuffisance de financement (-)	-6'014'455	-19'403'200	-69.00%	-18'908	31708.71%

Lors de l'établissement du budget 2016, les effets de l'abolition du taux plancher avaient succédé aux incertitudes précédentes découlant de la Loi sur les Résidences secondaires (LRS). Heureux constat à fin 2016 : l'économie baignarde résiste mieux que craint ; Verbier reste attractif comme en témoignent les actuels gains immobiliers et autres droits de mutation encaissés durant l'exercice. De là à en trouver les causes dans la transformation des rues et des infrastructures touristiques de la station (l'ouverture du parking des Marais-Verts, l'avancement du chantier du Centre sportif, etc.), il y a un pas qui ne doit pas être franchi sans garder toute notre attention sur les signaux économiques et les effets de plus en plus présents de la LAT et autre cherté du franc suisse

Les recettes fiscales attendues pour l'exercice 2016 ont cependant permis d'absorber la décision du Service cantonal des contributions de taxer, certes de manière provisoire, mais rétroactivement depuis 2012, les sociétés hydrauliques sur la base de leur résultat comptable. Cette manière de procéder va à l'encontre de la position prise sur les années de taxation 2009 à 2011. Bien que jugée très prudente voire peut-être même excessive, notre décision ne se différencie pas de celle du canton, le dossier ne relevant pas de notre compétence. L'incidence de cette décision est de CHF 6'070'000 sur les recettes fiscales des exercices antérieurs et de quelque CHF 430'000 sur les intérêts rémunérateurs.

Heureusement, les revenus globaux, après neutralisation du prélèvement du fonds parking susmentionné, sont malgré tout en croissance par rapport au budget de CHF 6'758'956. Les droits de mutation et les recettes fiscales, en particulier l'impôt sur les personnes physiques, expliquent majoritairement cet écart. A noter cependant que ces revenus s'affichent en réduction de CHF 10'903'267 par rapport aux comptes 2015.

Les charges de fonctionnement, hors amortissements, atteignent CHF 92'294'198 après neutralisation de l'affectation aux recettes d'investissement de CHF 6'000'000. Ce montant, à base comparable, s'inscrit en croissance de quelque CHF 1'700'000 par rapport aux comptes 2015 et de CHF 2'070'000 en comparaison avec le budget 2016. Sur ce plan-là, la hausse de la consommation et du prix d'achat de l'énergie explique cet écart à concurrence de CHF 1'610'000, sans incidence sur le résultat, puisque cette somme est couverte par la refacturation y relative et la variation de l'affectation au fond de financement spécial, le renforcement du service des constructions (en personnel et frais de tiers – CHF 268'000) couplé à la croissance des aides au logement et à la couverture d'ardoises (+CHF 244'000) de même que les intérêts relatifs aux taxations des forces hydrauliques susmentionnées résument largement ce dépassement. Par rapport aux comptes 2015, les charges excédentaires « non liées » s'expliquent essentiellement comme suit :

	CHF
Péréquation financière (920.341)	300'497
Intérêts rémunérateurs (940.329)	542'071
Charges d'impôt et pertes sur débiteurs (90x.30x)	138'682
Infrastructures touristiques - salle des Combins et transports publics (342.318)	-37'143
Infrastructures touristiques - sentiers pédestres (solde du 342.3xx)	-504'551
TP parcs et jardins (331) (y compris sentiers pédestres)	499'046
TP routes communales (620)	409'662
Indemnités de départ des conseillers	98'526
Augmentation des frais d'entretien des bâtiments (099.314)	150'975
Augmentation des frais de personnel du service sécurité (147.30x)	177'691
Diminution des frais de personnel de la police (113.30x)	-345'528
Augmentation des aides et subventions agricoles octroyées (800.36x)	157'403
Autres	138'340
Total des variations	1'725'671

Les amortissements se montent à CHF 25'192'873 (budget : CHF 26'584'600). Ils respectent les dispositions légales (10.09%).

L'excédent net de revenus de CHF 4'827'585 finit ainsi en hausse de CHF 6'078'385 par rapport au budget mais en réduction de CHF 4'761'052 par rapport aux comptes 2015.

Faits marquants du fonctionnement

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- Le troisième exercice, sous l'égide des nouveaux tarifs, montre une stabilité des revenus des services des eaux potables (700) et eaux usées (710) par rapport à l'exercice précédent, preuve de leur application uniforme sur l'ensemble du territoire communal. Au niveau des charges cependant, des économies globales, amortissements compris, ont engendré, à des fins de neutralisation du résultat, une attribution totale de CHF 2'515'450 aux fonds de financement ad hoc, en excédent budgétaire de CHF 1'209'450 mais en réduction tout de même de CHF 937'468 par rapport à l'exercice 2015.
- Au niveau des redevances hydrauliques (932.411 en 2016, 020.411 en 2015), le nombre de kW théoriques, correspondant aux forces hydrauliques concédées par la commune, est passé de 135'659 kW en 2015 à 119'948 kW en 2016, ce qui a généré une recette de CHF 5'277'712 en baisse de CHF 691'284 par rapport à 2015 mais en excédent budgétaire de CHF 427'712. Pour rappel, les redevances sont calculées selon le rendement d'hydro-électricité ; le taux est passé de CHF 100 à CHF 110 par kW en 2015, réparti canton / commune à raison de 60/40. Le rapport d'activité 2015 des FMM relevait des apports hydrauliques record en 2015, ceux-ci ont chuté de 23% en 2016 pour les amener à 97.3% de la moyenne pluriannuelle au barrage de Mauvoisin.
- Sur le marché de l'électricité, la baisse des apports au barrage de Mauvoisin par rapport à 2015 et le niveau des prix du marché ont conduit à une valorisation des 2.5% à disposition de la Commune totalisant CHF 2'960'393, proche du budget de CHF 3'100'000 mais en baisse de CHF 861'127 par rapport à 2015. La marge contributive du service 860 a cependant atteint CHF 1'239'573 en baisse de CHF 749'250 par rapport aux chiffres 2015.
- Au niveau des contributions, les impôts des personnes physiques (900) se montent à CHF 53'484'133, très proches de leur niveau précédent (+CHF 248'546). Par rapport au budget, la croissance est supérieure à CHF 8'000'000 mais – rappelez-vous – l'environnement économique au moment de l'élaboration des budgets (l'abandon du taux plancher notamment) avait incité à une certaine prudence dans leur élaboration. Dans cette même rubrique, il est à relever que les impôts à forfait connaissent un fort renouvellement et totalisent CHF 9'872'480, en croissance de plus de CHF 470'000 par rapport au budget et de CHF 860'000 par rapport à 2015. C'est surtout grâce aux impôts sur la fortune que le montant total encaissé reste très élevé (CHF 15'412'791 en 2016 et CHF 14'399'231 en 2015), supérieurs de quelque CHF 5 millions aux prévisions budgétaires.

- Au niveau des personnes morales (901), la décision du SCC au sujet des sociétés hydrauliques, mentionnée en introduction, a un impact drastique de CHF 6'070'000 pour les années 2012 à 2015 auquel s'ajoute un écart budgétaire 2016 défavorable d'environ CHF 1,4 mios. Les autres taxations des personnes morales réduisent quelque peu cet effet, le total de leurs contributions atteint ainsi CHF 2'020'877, en réduction de CHF 6'565'123 par rapport au budget.
- Les gains immobiliers (931.403) et autres impôts sur les successions gardent leur très bon niveau 2015 à CHF 7'971'890 en excédent budgétaire de plus de CHF 1,1 mio.
- Lors de l'exercice 2015, les actions détenues par la Commune de Bagnes dans le capital de Téléverbier SA avaient été ramenées au cours de bourse historique qui prévalait lors de l'acquisition. Cette cotation, exprimée en Euro, avait été convertie en CHF au taux du 31 décembre 2015. La légère baisse de l'Euro en 2016 a généré une perte de change supplémentaire de CHF 107'673.82 durant l'exercice (2015 : perte de valeur totale de CHF 4'438'270).
- Les travaux publics, qui ont intégré les sentiers pédestres en 2016, ont réalisé des économies de CHF 560'000 sur l'exercice. Ce sont essentiellement des frais d'entretien et des prestations de tiers en lien avec les cours d'eau (750) qui justifient cette baisse. A noter également que les charges des parcs, jardins et sentiers pédestres ont réalisé des économies budgétaires globales de CHF 111'000.
- La baisse des charges liées relatives aux régimes sociaux y compris EMS et santé à savoir, dans le détail, les prestations complémentaires AVS (530), la participation communale aux frais des handicapés (550), les autres coûts de bienfaisance (58x), le financement des EMS (570), le dispositif pré-hospitalier (ambulances -- 490.361) et les additions (450.361) avait été différée comptablement par l'enregistrement de provisions au 31 décembre 2015 pour couvrir le décalage de facturation de l'Etat. Cette baisse, nette des remboursements des prestations sociales (580.4xx), découlant principalement de la votation de la loi sur les soins longue durée et du changement du taux de répartition canton/commune, se monte à CHF 965'334 par rapport aux comptes 2015. Elle avait été anticipée dans le budget.
- Au niveau global, les charges de personnel, nettes des absences pour maladies & accidents, sont en augmentation de quelque 5.3 postes par rapport aux comptes 2015 mais en réduction de 5.82 postes par rapport au budget 2016. Des remboursements d'assurance pour ces absences longue durée figurent dans les produits (436) pour quelque CHF 543'000. Quelques prestations activées biaisent légèrement la comparaison globale. Cette croissance touche le service des constructions et de la sécurité, de même que le service des eaux; on note également quelques réductions d'effectif (départs non remplacés) dans d'autres services. Dans les vacations, on trouve également les indemnités de départ des conseillers pour CHF 98'526.
- Les amortissements passent de CHF 26'584'600 au budget 2016 à CHF 25'192'873 dans les comptes. Cette baisse de charge s'explique par les crédits budgétaires du centre sportif et de l'école de Versegères non utilisés dans leur totalité et par le passage au fermage qui a induit des dissolutions de provisions sur investissements dans les services généraux (840) et le service de distribution d'électricité. Ces dissolutions ont été rendues nécessaires par équité de traitement avec les actionnaires minoritaires de SEDRE SA. Pour rappel, la charge 2015 de CHF 27'616'892 comprenait un amortissement extraordinaire de CHF 848'981 lié à l'abri PC de St-Marc. Les amortissements ordinaires de l'exercice correspondent à un taux global de 10.09% (2015 : 10.99% ; 2014 : 10.01%).

Principaux investissements

Les dépenses d'investissements importantes de l'exercice (y compris les provisions de fin d'exercice moins les provisions à fin 2015) ont été les suivantes :

- Dans les achats de parcelles, il s'agit principalement de l'acquisition des parcelles du Centre sportif, acceptée par le Conseil général en 2015, dont les négociations n'ont pas permis l'enregistrement comptable à fin 2015. Frais compris, ces terrains ont coûté CHF 8'236'000.
- Les expropriations représentent un total d'environ CHF 161'000 avec les frais d'acte. Elles concernent essentiellement le chemin des Fées et des soldes résiduels pour la Tinte et Chevillard à Verbier.
- La décision du Conseil d'Etat du 14 décembre 2016 d'octroyer à TMR un crédit NPR de CHF 4'000'000 relatif aux aménagements de la gare à Curala a conduit à l'enregistrement dudit montant sur le crédit d'engagement y relatif conformément à l'engagement communal à le rembourser à son nom.
- Les coûts relatifs au cabinet des Arcades sont en réduction budgétaire de CHF 1'000'000 à concurrence de la provision reportée à fin 2015.
- Les total des factures payées pour le parking des Marais-Verts totalisent CHF 17 mio au 31 décembre 2016. Le décompte final n'est pas en notre possession à ce jour.
- Pour l'école de Versègères et le centre sportif, les économies budgétaires sont de, respectivement, CHF 2'279'154 et CHF 6'046'730. Les coûts nets de l'exercice sont de CHF 720'846 et CHF 3'953'270.
- Les aménagements routiers des travaux publics (620) ont atteint CHF 4'187'424 (budget : CHF 4'190'000).
- Les corrections des eaux (750) totalisent CHF 3'285'351 (budget : CHF 3'420'000). Il est à noter que les recettes budgétées y relatives n'ont pas encore été versées par le canton (budget : CHF 1'040'000). Ce retard devrait se combler en 2017.
- Au niveau des SIB, les investissements ont atteint CHF 8'044'762, soit CHF 2'482'283 pour le service des eaux potables, CHF 2'261'589 pour le service des eaux usées et CHF 4'241'884 pour les énergies. Les eaux usées comprennent le solde final de CHF 790'888 relatif à la STEP (budget total de CHF 13'000'000). Les investissements de l'électricité et des services généraux sont influencés par les dissolutions de provisions rendues nécessaires par le transfert de ces investissements à SEDRE SA à la suite de la signature du contrat de fermage. La dissolution la plus conséquente est relative au bâtiment logistique et totalise CHF 670'000.

Analyse des indicateurs financiers

Conformément à l'article de l'ordonnance cantonale sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004, il convient de livrer également ici l'analyse des indicateurs financiers :

- 1) Degré d'autofinancement : 83.3%, cet indicateur révèle que la marge d'autofinancement a absorbé la quasi-totalité des investissements. Pour rappel, le manco de couverture est de CHF 6'014'455. Sur l'exercice et sur la moyenne des deux derniers exercices, il donne une note 4 (bien). Il est rappelé que cet indicateur doit cependant être analysé également en regard avec la planification des investissements et la fortune nette à disposition de la Commune de Bagnes pour réaliser ses projets.
- 2) Capacité d'autofinancement : cet indicateur établit le rapport entre les revenus de la Commune et sa marge d'autofinancement. La note maximale est obtenue dès que la marge d'autofinancement atteint le 20% des revenus financiers, ce qui est toujours clairement le cas en 2016 (24.9%) malgré l'importance des investissements relevée précédemment.
- 3) Taux des amortissements ordinaires : cet indicateur vérifie que l'article 51 de l'ordonnance précitée soit bel et bien respecté (*Le patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes, est amorti à raison de dix pour cent de sa valeur résiduelle*), ce qui est le cas pour l'exercice 2016 avec un taux d'amortissements ordinaires de 10.1%, d'où la note maximale.
- 4) Endettement net par habitant : cet indicateur n'est pas pertinent pour une commune touristique comme Bagnes étant donné qu'il n'y a pas de relation directe entre le nombre d'habitants et les infrastructures à mettre en œuvre et à financer pour assumer les tâches publiques. La note maximale est attribuée lorsque l'endettement net par habitant est inférieur à CHF 3'000. Or, le patrimoine financier réalisable de la Commune de Bagnes est supérieur à sa dette brute, nous pouvons donc parler de fortune nette par habitant. Ceci est toujours le cas malgré le recours à l'emprunt fait en fin d'année 2014.
- 5) Taux de volume de la dette brute : cet indicateur vérifie l'importance de la dette brute. La note maximale est atteinte lorsque la dette brute est inférieure au 150% des revenus financiers, ce qui est toujours le cas pour Bagnes en 2016 (75.9%).

Autres observations

Au niveau de la présentation, il faut rappeler les éléments suivants :

- Les redevances hydrauliques, présentées précédemment dans l'administration générale, sont désormais présentées sous « Patentes et concessions » (932.411). Le franc au paysage, calculé conformément aux dispositions légales cantonales, a été également reclassé du 020.340 au 932.351. Les budgets y relatifs ont également été reclassés mais pas les chiffres comparatifs.
- Les sentiers pédestres, précédemment sous les infrastructures touristiques (342), sont intégrés aux Travaux publics dès le 01.01.2016. Ils sont présentés désormais dans le service Parcs, jardins et sentiers pédestres (331).
- Les cours d'appui pour apprentis (219), par cohérence avec le retraitement fait pour les frais de transport des apprentis sous le service 239, sont désormais présentés sous ce même service.

Conclusion

En 2013, lorsque le Conseil communal à la lumière des comptes 2012 s'est penché sur la politique financière de la Commune, il a pris deux décisions à ses yeux indispensables :

1. D'abord que les charges soient maîtrisées, sans que les prestations attendues, voire exigées, par nos concitoyens n'en souffrent.
2. Puis que les investissements soient évalués et priorisés à l'aune des besoins dûment recensés par les Services communaux.

L'exercice comptable 2016 peut être à ce titre-là considéré comme réussi. Une analyse attentive du fascicule qui vous est soumis, vous en convaincra. Il me tient à cœur de remercier mes collègues du Conseil, leurs Chefs de service respectifs pour leur inlassable labeur à rendre possible ces décisions politiques.

Pour la dernière année, PWC SA a révisé nos comptes. Je remercie plus particulièrement MM. Jaquet et Pannatier, sans oublier leurs collaborateurs, pour les compétences qu'ils ont mises à disposition de la Commune de Bagnes tout au long de leur mandat. Leur collaboration fut totale, sincère et toujours critique.

Ma gratitude va également à MM. Jérôme Maret, Florian Perraudin, Alexandre Gordio et à leurs équipes pour l'excellent travail réalisé. Il me plait de confirmer que les comptes 2016 ont été approuvés par le Conseil communal en séance du 11 avril 2017. Je ne peux que vous recommander de les accepter. Je tiens finalement à vous remercier, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, de votre engagement en vous rappelant que les membres du Conseil communal sont à votre disposition pour tous les renseignements que vous solliciterez auprès d'eux.

En vous souhaitant une bonne lecture et un excellent travail d'analyse, je vous adresse, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, mes meilleures salutations.



Eloi Rossier
Président de Commune

Le Châble, le 11 avril 2017

NB : *Les pages de gauche du présent fascicule commentent les comptes 2016 tant par rapport au budget que par rapport aux comptes de l'année précédente et vous donnent les explications détaillées et circonstanciées que vous êtes en droit d'attendre.*

Présentation schématique du modèle de comptes

EXERCICE 2016

Compte de fonctionnement

Charges de personnel	Impôts
Biens, services et marchandises	Part à des recettes
Intérêts	Subventions de fonctionnement acquises
Subventions accordées	Dédommagements
Attributions aux financements spéciaux	Revenus des biens
Pertes sur débiteurs	
98'294'198.03	128'314'655.59

Compte d'investissement

1er degré : investissement net

2ème degré : financement

Dépenses d'investissements	37'994'839.08
Recettes d'investissements	1'959'926.55
Investissements nets	36'034'912.53

Insuffisance de financement	-6'014'454.97
Investissements nets	36'034'912.53

Auto-financement	30'020'457.56
------------------	---------------

Amortissements administratifs	25'192'872.74
Excédent de revenus	4'827'584.82

Compte de fonctionnement

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	-	fr.	96'312'394.30		90'221'900.00		98'294'198.03
Revenus financiers	+	fr.	133'217'923.40		86'244'700.00		128'314'655.59
Marge d'autofinancement (négative)	=	fr.	-		3'977'200.00		-
Marge d'autofinancement	=	fr.	36'905'529.10		-		30'020'457.56

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	-	fr.	-		3'977'200.00		-
Marge d'autofinancement	+	fr.	36'905'529.10		-		30'020'457.56
Amortissements ordinaires	-	fr.	26'467'911.37		26'584'600.00		25'192'872.74
Amortissements complémentaires	-	fr.	848'981.00		-		-
Amortissement du découvert au bilan	-	fr.	-		-		-
Excédent de charges	=	fr.	-		30'561'800.00		-
Excédent de revenus	=	fr.	9'588'636.73		-		4'827'584.82

Compte des investissements

Dépenses	+	fr.	38'403'133.70		46'368'000.00		37'994'839.08
Recettes	-	fr.	1'478'696.40		1'631'000.00		1'959'926.55
Investissements nets	=	fr.	36'924'437.30		44'737'000.00		36'034'912.53
Investissements nets (négatifs)	=	fr.	-		-		-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	-	fr.	-		3'977'200.00		-
Marge d'autofinancement	+	fr.	36'905'529.10		-		30'020'457.56
Investissements nets	-	fr.	36'924'437.30		44'737'000.00		36'034'912.53
Investissements nets (négatifs)	+	fr.	-		-		-
Insuffisance de financement	=	fr.	18'908.20		48'714'200.00		6'014'454.97
Excédent de financement	=	fr.	-		-		-

Aperçu du compte annuel				Compte 2015				Budget 2016				Compte 2016			
		Charges		Revenus		Charges		Revenus		Charges		Revenus			
Compte de fonctionnement															
Total des charges (amortissements inclus)		123'629'286.67		133'217'923.40		116'806'500.00		86'244'700.00		123'487'070.77		128'314'655.59			
Total des revenus		9'588'636.73		-		-		30'561'800.00		4'927'584.82		-			
Excédent de revenus		-		-		-		-		-		-			
Excédent de charges		133'217'923.40		133'217'923.40		116'806'500.00		116'806'500.00		128'314'655.59		128'314'655.59			
Total		133'217'923.40		133'217'923.40		116'806'500.00		116'806'500.00		128'314'655.59		128'314'655.59			
Compte des investissements															
Total des dépenses reportées au bilan		38'403'133.70		1'478'696.40		46'368'000.00		1'631'000.00		37'994'839.08		1'959'926.55			
Total des recettes reportées au bilan		-		36'924'437.30		-		44'737'000.00		-		36'034'912.53			
Investissements nets 3)		38'403'133.70		38'403'133.70		46'368'000.00		46'368'000.00		37'994'839.08		37'994'839.08			
Total		38'403'133.70		38'403'133.70		46'368'000.00		46'368'000.00		37'994'839.08		37'994'839.08			
Financement															
Report des investissements nets		36'924'437.30		26'467'911.37		44'737'000.00		26'584'600.00		36'034'912.53		25'192'872.74			
Report des amortissements ordinaires du patrimoine administratif		-		848'981.00		-		-		-		-			
Report des amortissements complémentaires du patrimoine administratif		-		-		-		-		-		-			
Report des amortissements du découvert du bilan		-		-		-		-		-		-			
Excédent de revenus du compte de fonctionnement		-		9'588'636.73		30'561'800.00		-		-		4'927'584.82			
Excédent de charges du compte de fonctionnement		-		-		-		-		-		-			
Excédent de financement		-		18'908.20		-		48'714'200.00		-		6'014'454.97			
Insuffisance de financement		36'924'437.30		36'924'437.30		75'298'800.00		75'298'800.00		36'034'912.53		36'034'912.53			
Total		36'924'437.30		36'924'437.30		75'298'800.00		75'298'800.00		36'034'912.53		36'034'912.53			
Modification du capital															
Report de l'excédent de financement		18'908.20		-		48'714'200.00		-		6'014'454.97		-			
Report de l'insuffisance de financement		-		38'403'133.70		-		46'368'000.00		-		37'994'839.08			
Report des dépenses d'investissement au bilan		1'478'696.40		-		1'631'000.00		-		1'959'926.55		-			
Report des recettes d'investissement au bilan		27'316'892.37		-		26'584'600.00		-		25'192'872.74		-			
Report des amortissements au bilan		9'588'636.73		-		-		-		4'927'584.82		-			
Augmentation de la fortune nette		-		-		-		30'561'800.00		-		-			
Diminution de la fortune nette		38'403'133.70		38'403'133.70		76'929'800.00		76'929'800.00		37'994'839.08		37'994'839.08			
Total		38'403'133.70		38'403'133.70		76'929'800.00		76'929'800.00		37'994'839.08		37'994'839.08			

3) Remarque: si négatif = excédent de recettes du compte des investissements